



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-7-11-1

Séance du lundi 1 juillet 2019

COOPERATION AVEC LE CERCLE DE YANFOLILA AU MALI PARTENARIAT 2019 CONVENTIONS CADRE, OPERATIONNELLE ET DE FINANCEMENT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier le Chapitre V du Livre Ier de sa première Partie, et notamment son article L 1115-1 relatif à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 3 mai 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la poursuite du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Cercle de Yanfolila au Mali en 2019 ;
- Attribue une subvention à hauteur de 29 000 € à GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations Développement), coordinateur de cette coopération, pour 2019 ;
- Autorise le versement de cette aide conformément aux modalités stipulées dans la convention de financement 2019, jointe à la présente délibération (l'incidence financière est prévue en section de fonctionnement sur le programme F714 – imputation 65-048-6562-2687-114 pour un montant de 29 000 €) ;
- Précise que le Département percevra, le cas échéant, les fonds attribués par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) soit 41 400 € (la recette sera imputée au programme F714 – imputation 74-041-74718-2687-114) ;
- Autorise le reversement de ces fonds, en une seule fois, à GESCOD pour la mise en œuvre du projet (ce reversement sera imputé au programme F714 – imputation 65-048-6562-2687-114) ;
- Approuve la convention cadre de coopération pour 2019, la convention opérationnelle de partenariat 2019 entre le Département et les différents partenaires de cette coopération ainsi que la convention de financement 2019 avec GESCOD (jointes à la présente délibération) et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ces trois documents.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité